Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Nous vous conseillons de le lire conjointement au prospectus pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UBS (Lux) Strategy Xtra SICAV - Balanced (CHF), catégorie P-acc (ISIN: LU0186860077), CHF
un compartiment de UBS (Lux) Strategy Xtra SICAV
Ce compartiment est géré par UBS Fund Management (Luxembourg) S.A. (la «Société de gestion»), une société appartenant à UBS AG. Le fonds est conforme à la Loi du 12 juillet 2013 du Luxembourg relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (GFIA), fondée sur la Directive 2011/61/UE.

Objectifs et politique d'investissement

Le fonds de placement investit dans des obligations, surtout de qualité supérieure, et des actions à l'échelle mondiale sur la base d'un ratio relativement équilibré mais variable. Des hedge funds sont également ajoutés. Le fonds est géré selon la politique d'investissement d'UBS, la House View d'UBS.

Le gestionnaire du fonds associe des titres sélectionnés parmi différentes catégories d'actifs et émis par différents Etats et entreprises de pays et secteurs divers dans l'objectif d'exploiter des opportunités de bénéfices intéressantes, tout en maîtrisant le niveau de risque.

En principe, les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts à la Société de gestion n'importe quel jour ouvrable au Luxembourg.

Le fonds de placement peut contracter des crédits à concurrence maximale de 25% de ses actifs à des conditions usuelles de marché, employés soit au remboursement d'actions soit à l'optimisation de la politique d'investissement (avec levier).

Le levier maximal s'élève à 200%.

Les revenus de cette catégorie d'actions sont réinvestis.

La réutilisation de garanties n'est pas autorisée.

Profil de risque et de rendement

Risque moins élevé ← → Risque plus élevé
Rendement généralement inférieur — Rendement généralement supérieur

1	2	3	**4**	5	6	7

Informations complémentaires sur la catégorie de risque

- La catégorie de risque est basée sur la volatilité future estimée du fonds. La méthode utilisée pour obtenir cette estimation dépend du type de fonds et des données historiques.
- La performance historique ne saurait préjuger des résultats futurs.
- La catégorie de risque indiquée n'est pas statique et peut évoluer au fil du temps.
- L'allocation à la catégorie de risque la plus faible ne signifie pas qu'un placement dans ce fonds est dénué de tout risque.

Pourquoi le fonds est-il dans cette catégorie?

- Le fonds est classé dans la catégorie 4 car la volatilité de ses rendements est modérée.
  Le fonds peut investir dans des obligations de diverses qualités de crédit, dans des titres du marché monétaire, dans des actions et dans des actifs alternatifs et peut donc être soumis à une forte volatilité. Aussi l'investisseur doit-il présenter une capacité et une tolérance au risque adéquates. La valeur d'une part peut chuter en deçà du prix d'achat.

Autres risques importants

- Les placements en titres à revenu fixe sont généralement considérés comme assortis d'un certain risque de crédit (c'est-à-dire le potentiel de perte lié à une défaillance de l'émetteur).
- Le fonds peut investir dans des actifs moins liquides, potentiellement difficiles à vendre en cas de crise du marché.
- Le fonds peut avoir recours à des instruments dérivés, ce qui peut réduire le risque pour les investisseurs ou augmenter les risques de marché ainsi que le potentiel de perte lié à une défaillance de la contrepartie.
- Chaque fonds présente des risques particuliers, dont les descriptions figurent dans une liste détaillée et exhaustive incluse dans le prospectus.

Frais

Les frais dont vous vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de ses parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2.50%
Frais de sortie	0.00%
Commission de conversion	2.50%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	2.07%
(commission de gestion incluse: maximum 1.58%)	

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

Les **frais d'entrée** indiqués ici correspondent au montant maximum. Dans certains cas, il se peut que vous payiez moins – pour connaître le montant applicable actuellement, consultez votre conseiller financier.

En ce qui concerne les **frais courants**, le chiffre communiqué se fonde sur les douze mois précédant la préparation de ce document. Ce montant peut varier d'un exercice à l'autre. Ils excluent généralement:

- Frais de transaction du portefeuille, hormis les frais d'entrée ou de sortie payés lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif.

Pour de plus amples informations concernant les frais, veuillez consulter le prospectus du fonds, qui est disponible à l'adresse **www.ubs.com/funds.**

Performances passées

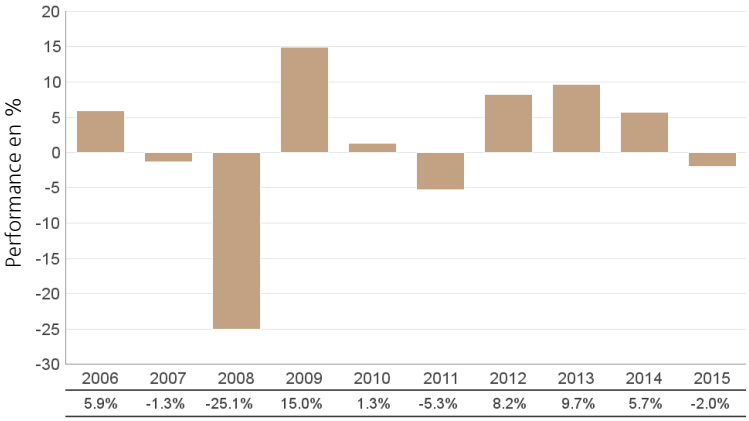

La performance historique ne saurait préjuger des résultats futurs.
Le graphique présente le rendement annuel de la catégorie de parts, soit la variation en pour cent de la valeur d'inventaire nette du fonds, mesurée d'un exercice à l'autre. D'une manière générale, la performance passée tient compte de tous les frais courants, mais pas des frais d'entrée. Si le fonds est géré par rapport à un indice de référence, le rendement de ce dernier est aussi indiqué.
La catégorie a été lancée en 2004.
La performance passée est calculée en CHF.

Informations pratiques

Dépositaire
UBS (Luxembourg) S.A.
Auditeur
EY
Agent administratif
UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.
Informations complémentaires
Vous pouvez obtenir gratuitement des informations sur UBS (Lux) Strategy Xtra SICAV et ses classes de parts ainsi que le prospectus (y compris les restrictions d'investissement, les conséquences juridiques de la relation contractuelle, les obligations du prestataire de services, les droits des investisseurs, des informations relatives à l'assurance de responsabilité professionnelle, aux activités externalisées et aux conflits d'intérêts en découlant, les principes d'évaluation, la gestion de la liquidité, le traitement équitable de tous les investisseurs, les directives relatives au traitement des réclamations, la politique de meilleure exécution, la politique d'exercice des droits de vote, l'émission et le rachat de parts du fonds, la relation contractuelle avec la banque dépositaire et les conséquences juridiques y afférentes ainsi que la description des modalités de publication des informations récurrentes), les Informations clés pour l'investisseur (KII), les rapports annuel et semestriel et les statuts auprès du représentant ou à l'adresse **www.ubs.com/fonds.** D'autres documents sont aussi disponibles.
Le représentant en Suisse est UBS Fund Management (Switzerland) AG, Aeschenplatz 6, 4002 Bâle. L'agent payeur en Suisse est UBS Switzerland AG, Bahnhofstrasse 45, 8001 Zurich et ses succursales en Suisse.
Les modifications de la stratégie/politique d'investissement et des accords contractuels sont communiquées séparément.
La monnaie de la catégorie de parts est CHF. Le cours des parts est publié chaque jour ouvrable sur **www.ubs.com/funds.**
La valeur nette d'inventaire ainsi que le prix d'émission et de rachat par part de chaque compartiment ou classe de parts sont exprimés dans la monnaie de référence respective et calculés chaque jour ouvrable en divisant l'actif net total par compartiment attribuable à chaque classe de parts par le nombre de parts en circulation de la classe de parts correspondante de ce compartiment. Le cours des parts est publié chaque jour ouvrable sur **www.ubs.com/funds.**
Les parts détenues peuvent être échangées contre des parts d'autres compartiments du fonds à compartiments multiples et d'autres catégories aux frais de conversion indiqués ci-avant.
Législation fiscale
Les lois fiscales en vigueur dans votre pays de résidence ou de nationalité déterminent la manière dont les revenus et les plus-values de votre placement dans le fonds seront imposés. Pour obtenir de plus amples détails, veuillez consulter votre conseiller fiscal.
Déclaration de responsabilité
La responsabilité de la Société de gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus.
En raison de prescriptions légales, ce fonds n'est pas ouvert à tous les investisseurs.

Ce fonds est autorisé au Luxembourg et réglementé par la CSSF.
La Société de gestion est autorisée au Luxembourg et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18/02/2016.